## Avenant n°1 au Protocole d'accord préélectoral relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration de PLURIAL NOVILIA

Entre la S.A. HLM PLURIAL NOVILIA, représentée par son Président, Monsieur Fabien PETIT,

Et:

Les Associations de Locataires :

Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC), représentée par Madame Danielle BONFILS, La Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie (CLCV), représentée par Madame Georgette OTREB, Tomieur Chief Tuni GLI A La Confédération Nationale pour le Logement (CNL), représentée par Madame Flavienne BOURDON,

Il est convenu ce qui suit :

L'article 2 du protocole est modifié comme suit :

## **Article 2 - CALENDRIER DES ELECTIONS**

30 septembre 2022 Date limite d'envoi de la lettre circulaire avec appel à candidature,

14 octobre 2022 à 11 heures 45 Date limite de réception des listes et des professions de foi,

30 octobre 2022 Date limite d'envoi de la lettre circulaire avec les candidats,

24 novembre 2022 Envoi aux locataires des listes des candidats, des professions de foi et du matériel de vote,

25 novembre 2022 Ouverture du vote par internet,

8 décembre 2022 à 23 heures 59 Date de fin du scrutin par internet,

9 décembre 2022 à 8 heures 30 : Dépouillement.

Les autres articles du protocole demeurent inchangés.

Fait à Reims, le 22 /09 /2022

Le Président de PLURIAL NOVILIA

L'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)

La Confédération Nationale pour le Logement (CNL)

La Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)